



Droit de visite pour le père

Par **sandy77**, le **06/05/2014** à **12:09**

Bonjour voila mon problème , je suis divorcé depuis un peu plus de deux ans , le papa ne prends jamais les enfants tout les quinze jours comme indiqué sur le jugement , ni pendant les vacances scolaire . quel recours , que doigte faire pour que ce droit de visite soit respecter car au final ils sont avec moi en permanence ce qui signifie , que je ne peux pas envisagé un avenir pour moi . merci a tous pour vos conseils et réponse .

Par **opium**, le **06/05/2014** à **21:25**

il faut voir avec un avocat ou envoyer un recommandé au JAF;j espère qu il paie une pension alimentaire. tes enfants se souviendront surement de leur ignoble père et peut etre qu'un jour ils lui feront payer son ignorance.ce n'est pas un père mais une M....!cordialement